Penthalaz, le 20 juin 2006

Conseil communal
Penthalaz

_____

Séance du 19 juin 2006

Composition du bureau

Monsieur Jean-François Perusset, Président,
Messieurs Claude-Alain Zbinden et Jean-Claude Andrey, scrutateurs.
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h.15.

* * *

Monsieur Jean-François Perusset, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame et Messieurs les Municipaux, Conseillères et Conseillers, à M. J.-D. Bonny boursier communal, ainsi qu'au public présent.

La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.
Membres présents : 42. Excusés : MM. N. Ben Khelifa, Fr. Bussy, C.-A. Chabloz, E. Jaton, J.-M. Rochat, D. Traini, H. Wittwer.

PV de la séance du Conseil du 8 mai 2006 : la lecture n'est pas demandée. La discussion est ouverte.
M. P.-A. Epars demande des précisions à la page 3 concernant l'ASICOPE, à savoir, quelle place Mme Simon reprendra-t-elle à la suite de M. Dépraz ?
M. P.-A. Epars demande confirmation à M. Mast, Municipal, qu'il n'y a bien qu'un seul remplaçant et non pas deux au sein de l'Etat Major et pas seulement lors des interventions, pour seconder le commandant du corps des sapeurs-pompiers de Penthalaz-Penthaz-Daillens.
M. Mast répond qu'effectivement il en est ainsi.

La parole n'étant plus demandée, le PV est adopté compte tenu des précisions ci-dessus, sans avis contraire ni abstention.

Information du bureau

M. Perusset, Président du Conseil, lit la lettre de démission du poste de secrétaire remplaçant de M. Alain Pellet, avec effet à la fin de la législature actuelle.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour du présent conseil.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Communications de la Municipalité

Aucunes communications de la part de la Municipalité.

2. **Rapport de la Commission relative à l'Organisation Mondiale du Commerce : Résolution contre l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)**
(préavis n° 50-2005)

- Mme Dominique von der Mühll prend la parole et fait part de son étonnement au sujet du point 2 de l'ordre du jour. Elle rappelle que le préavis n° 50-2005 a déjà été retiré à deux reprises par la Municipalité ; que la commission n'a pas été re-convoquée depuis novembre 2005 et n'a reçu aucune nouvelle indication. Elle s'interroge : sur quoi faut-il alors se prononcer, et à quel titre ?
Elle demande le report de ce point à la prochaine séance du Conseil.
- M. Peter Zurbrügg prend à son tour la parole et constate que le préavis 50-2005 est régulièrement à l'ordre du jour depuis une année. Il estime que les Conseillères et Conseillers ont suffisamment d'éléments pour prendre position ce jour et voter les conclusions telles que proposées par la Municipalité dans ce préavis. Qu'il n'y a pas lieu de reporter à nouveau cet objet lors du prochain Conseil.
- M. François Delessert, Syndic, rappelle que la Municipalité maintient sa position concernant l'AGCS (c'est-à-dire que Penthalaz ne désire pas faire partie des communes hors AGCS), mais qu'il est toujours bon d'être bien renseigné.
- M. Christian Martinetti demande quelles conclusions voter puisqu'il il n'y a pas de rapport présenté ce jour ?

Finalement, après une discussion fort animée, le Président prend la parole et clôt le sujet en mentionnant les points suivants :
- après renseignements pris auprès du Préfet, il n'est pas possible de voter ce jour pour un préavis qui n'existe plus.
- lors de la prochaine législature, si la nouvelle commission désire revenir sur cet objet, elle devra présenter une motion à la Municipalité.

3. **Rapport de la Commission de naturalisation concernant l'admission à la bourgeoisie de Penthalaz de M. Musa Bislimi ainsi que de son fils Visar Bislimi**.
(préavis n° 65-2006)

Mme Muriel Bolay, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 65 – 2006, ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accorder la bourgeoisie de Penthalaz à M. Musa Bislimi, d'origine yougoslave, né le 23 août 1971 à Pristina, s'étendant à son fils Visar Bislimi, né à Pompaples VD, le 18 décembre 1996.
- que la présente décision est valable pour autant que le requérant obtienne le droit de cité vaudois du Conseil d'Etat dans le délai d'une année à partir de la décision du Conseil communal.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à 41 voix et 1 bulletin blanc.

4. Rapport de la Commission de gestion sur les comptes et la gestion de l'exercice 2005
(préavis no 66 – 2006)

M. Gilles Rochat, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.
La discussion est ouverte.

M. P.-A. Epars demande s'il y a déjà un projet prévu pour utiliser les Fr. 50'000.- mis en réserve pour les équipements sportifs puisqu'il existe déjà une réserve de Fr. 250'000.-.
M. Y. Rochat, Municipal, lui répond que cette somme est déjà plus ou moins prévue pour remettre les places de jeux aux normes de sécurité actuelles et également pour les aménagements à venir dans les nouveaux quartiers.
M. Fr. Delessert, Syndic, signale aussi que si le Tribunal Administratif refuse catégoriquement l'emplacement du Skate Park aux abords de la Venoge suite à sa visite du 20 juin 2006, il faudra retrouver un nouvel endroit (env. 400m2) et l'aménager en conséquence, ce qui engendrera de nouveaux frais.

M. P.-A. Epars s'interroge sur le montant du droit de mutation (Fr. 50'000.-) du nouveau quartier « Dessous-la-Ville ».
M. Fr. Delessert, Syndic, précise que le canton prend en charge 2/3 du montant et le tiers restant est pris en charge par la commune.

La parole n'est plus demandée.
Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 66 – 2006 volume I et II, ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter les comptes de la bourse communale de l'exercice 2005 se soldant par un excédent de revenus avant répartition de Fr. 1'141'223.96 ;
- d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des amortissements extraordinaires pour un total de Fr. 279'125.35 ;
- d'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des attributions pour un montant total de Fr. 730'000.- :
    - au fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux
    - au fonds de réserve pour bâtiments communaux
    - au fonds de réserve pour le giratoire de Cossonay-Gare
    - au fonds de réserve pour modération du trafic ;

- de virer le boni de l'exercice de Fr. 132'098.61 au compte capital ;
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2005.

Résultats du vote : le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Propositions individuelles

M. P.-A. Epars demande s'il est possible de connaître la répartition des dicastères pour la prochaine législature.
Mme I. Hautier Charrotton, Municipale, lui répond que les dicastères ont été attribués comme suit :

- Administration, finance et police : Mme Isabelle Hautier Charrotton
- Bâtiments + voirie…….. : M. Yvan Rochat
- Service du feu, urbanisme…….: M. Michel Girod
- Service des eaux, des routes….. : M. Frédy Mast
- Services publiques, école……. : M. Yves Jauner

Lors de la prochaine législature, le poste de vice-syndic sera occupé par M. Yvan Rochat.

M. P.-A. Epars demande des précisions concernant les affaires en cours traitées par l'actuelle commission des finances. Qu'adviendra-t-il au 30 juin 2006, lors de l'élection de la nouvelle commission ?
Mme I. Hautier Charrotton, Municipale, informe que les affaires en cours, durant l'été, seront encore sous la responsabilité de la commission des finances en place à ce jour. Cela est légalement possible.

Elle en profite pour rappeler à l'assemblée que les inscriptions pour le repas qui suivra l'assermentation doivent parvenir au plus tard le 23 juin 2006 au bureau communal !

M. A. Borgeaud s'informe sur le fait que la nouvelle commission des finances devra bien présenter un nouveau préavis lors de la cérémonie d'installation des autorités communales du 30 juin 2006 (point 20 de l'ordre du jour).
Il lui est répondu affirmativement.

Mme I. Gay-Crosier demande que soit instaurée une réception pour accueillir les nouveaux habitants de notre commune.
Elle demande également où en sont les travaux concernant les barrières qui relient la Place Centrale à la Maison de Commune et/où à la pharmacie et remarque qu'il serait vraiment judicieux que la dernière place de parc, côté route (en face du kiosque) soit utilisée comme parc à vélos, par exemple, afin de dégager la visibilité pour les véhicules qui sortent de la Place Centrale.
M. R. Nicolet, Municipal, répond que pour les barrières, les travaux sont en cours et qu'il est effectivement prévu d'utiliser la place de parc précitée comme parc à motos.

Etant donné qu'il n'y aura plus de commission de naturalisation, M.A. Gatto fait part de sa disponibilité afin d'écrire les rapports pour les affaires encore en cours.

Mme I. Gay-Crosier reprend la parole afin de présenter, au nom du parti Radical-Libéral, ses chaleureux remerciements à M. René Nicolet, Municipal sortant, pour ses 16 années où il a œuvré au sein de la Municipalité.

M. J.-Fr. Perusset, Président du Conseil, arrivant au terme de son mandat, tient à remercier les Conseillères et Conseillers pour leur engagement dans les affaires communales. Il constate que, lors des votations, le travail du bureau s'est beaucoup simplifié grâce à l'introduction de la saisie informatique et en profite pour remercier les scrutateurs, l'huissier et la secrétaire ainsi que Mme Monnier et ses collaboratrices pour leur précieuse collaboration.
Il souhaite une heureuse retraite à M. Fr. Delessert, Syndic sortant, et propose à l'assemblée de lui témoigner sa gratitude pour ses 12 années passées à la tête de Penthalaz, par de chaleureux applaudissements.
Il souhaite également à Mme Hautier Charrotton plein succès dans sa nouvelle fonction et clôt son discours en souhaitant à tous un bon été.

M. François Delessert, Syndic, s'adresse à l'assemblée pour lui dire Merci et au revoir.
Il en profite pour féliciter et remercier, les Conseillères et Conseillers pour leur dévouement à la cause commune. C'est avec un petit pincement au cœur qu'il ne s'est pas représenté pour briguer un nouveau mandat, mais c'est avec plaisir et satisfaction qu'il a conduit les destinées de Penthalaz au cours de ces 12 années passées à la tête de l'exécutif.
Il termine son discours en formulant pour chacune et chacun ses meilleurs souhaits pour, je cite : « Une législature pleine de bon sens, de satisfaction et surtout de plaisir à remplir sa fonction. ».

Le Président prie les présidents de groupes, les membres du bureau, l'huissier et la secrétaire de venir le rejoindre à la fin de la séance.

Il est 21 h. 25 lorsque le Président clôt la séance.

J.-F. Perusset Président	C. Martin Secrétaire